



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 23 avril 2018, à compter de dix-huit heures, le conseil municipal, sur convocation adressée par le Maire le 17 avril 2018, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville, salle du conseil.

Marc GRICOURT, Maire de Blois préside la séance.

Présents :

Marc GRICOURT, Corinne GARCIA, Jérôme BOUJOT, Chantal REBOUT, Benjamin VETELE, Odile SOULES, Christophe DEGRUELLE présent à partir de la délibération n° V-D2018-059, Isabelle LAUMOND-VALROFF, Gildas VIEIRA, Pierre BOISSEAU, Ozgur ESKI, Louis BUTEAU, Catherine MONTEIRO, Annick VILLANFIN, Chantal TROTIGNON, Yves OLIVIER, Jean-Benoît DELAPORTE, Sylvie BORDIER, Mathilde SCHWARTZ, Sylvaine BOREL, Denys ROBILIARD, Marie-Agnès FERET, Joël PATIN, Françoise BEIGBEDER, Jean-Michel BERNABOTTO présent à partir de la délibération n° V-D2018-058 , Fabienne QUINET, présente à partir de la délibération n° V-D2018-071, Rachid MERESS, François THIOLLET, Myriam COUTY, Claire LOUIS, Alexis BOUCHOU, Jacques CHAUVIN, Jean-Luc MALHERBE, Véronique REINEAU, Christelle FERRE, Catherine FETILLEUX, Michel CHASSIER, Jean-Louis BERGER, Mathilde PARIS, Hubert ARNOULX DE PIREY

Pouvoirs :

Yann BOURSEGUIN donne procuration à Jérôme BOUJOT

Christophe DEGRUELLE donne procuration à Marc GRICOURT de la délibération n° V-D2018-049 à la délibération n° V-D2018-058

Jean-Michel BERNABOTTO donne procuration à Benjamin VETELE de la délibération n° V-D2018-049 à la délibération n° V-D2018-057

Excusés :

Marylène DE RUL, Elise BARRETEAU

Fabienne QUINET absente de la délibération n° V-D2018-049 à la délibération n° V-D2018-070

Début de séance 18 h 00

Secrétaire de séance : Madame Sylvaine BOREL

Le conseil municipal approuve les procès verbaux du 13 novembre, 18 décembre 2017 et 19 février 2018.

N° V-D2018-049	ADMINISTRATION GENERALE – Article L. 2122-22 du CGCT - Délégation accordée au Maire par le conseil municipal - Compte-rendu des décisions prises
-----------------------	---

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

N° V-D2018-050	ADMINISTRATION GENERALE – Modification des statuts de 3 Vals Aménagement
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- préalablement à la prochaine Assemblée Générale extraordinaire de 3 Vals Aménagement, autoriser le ou les représentants de la ville de Blois à voter favorablement, à l'assemblée générale extraordinaire de 3 Vals Aménagement, aux modifications statutaires ci- annexées ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-051	INTERCOMMUNALITE – Modification des statuts d'Agglopolys – Approbation de transfert de compétence - Prise de la compétence facultative en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dite « Exercice des missions hors GEMAPI » au 1er juin 2018
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le transfert à Agglopolys à titre facultatif des missions dites « hors GEMAPI » correspondantes aux items 6°, 7°, 9°, 10°, 11°, 12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, et ce à compter du 1er juin 2018.
- approuver les statuts de la Communauté d'agglomération dans sa rédaction ainsi proposée en annexe de la présente délibération ;
- dire que cette délibération municipale sera notifiée à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, afin qu'il arrête au terme de cette consultation, les nouveaux statuts de la Communauté d'agglomération de Blois ;
- autoriser en conséquence le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment saisir la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts et à dresser les procès-verbaux de mise à disposition des biens et des contrats nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-052	MARCHES PUBLICS – Actualisation de la composition de la CAO suite à la démission d'un membre
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la composition de la Commission d'appel d'offres municipale (CAO) à compter du 15 mars 2018, modifiée telle que suit :

Titulaires	Suppléants
Odile SOULES	Chantal TROTIGNON
Corinne GARCIA	Chantal REBOUT
Marie-Agnès FERET	Jean-Benoît DELAPORTE
Ozgur ESKI	Marylène DE RUL
Jacques CHAUVIN	Catherine FETILLEUX

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-053	FINANCES – Budget principal - Exercice 2018 - Décision modificative n° 2
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions ou avenants à passer avec les associations et organismes subventionnés conformément à la réglementation en vigueur.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-054	FINANCES – Budget annexe Maison de la Magie - Exercice 2018 - Décision modificative n° 1
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-055	FINANCES – Budget annexe Stationnement payant - Exercice 2018 - Décision modificative n° 1
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :
- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-056	FINANCES – Budget annexe Chauffage urbain - Exercice 2018 - Décision modificative n° 2
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :
- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-057	FINANCES – Budget annexe Eau - Exercice 2018 - Décision modificative n° 2
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :
- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-058	FINANCES – Aménagement Coeur de Ville Loire (ACVL) - Augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP)
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :
- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) en la portant de 11 390 000,00 € TTC à 12 190 000,00 € TTC,

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AP votée et affectée	12 190 000,00 €	445 359,00 €	3 166 964,00 €	3 623 769,00 €	1 858 779,00 €	2 805 129,00 €	290 000,00 €
Mouvements prévus en CP	12 190 000,00 €						

Rappel n° d'AP : 998601AACVLAPD

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-059	FINANCES – Réseau de chaleur des Provinces - Budget annexe du Chauffage urbain - Augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP)
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :
- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) en la portant de 8 867 000 € TTC à 8 903 000 € TTC ainsi que l'augmentation de la durée de cette AP en la portant de 6 à 7 années,

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AP votée et affectée	8 903 000,00 €	1 077,00 €	46 931,00 €	570 882,00 €	7 020 574,00 €	649 457,00 € TTC	609 079,00 € TTC 507 565,83 € HT	5 000,00 € TTC 4 166,67 € HT
Mouvements prévus en CP		1 076,40 €	46 930,61 €	570 881,75 €	7 020 573,51 €	649 456,57 €		

Rappel n° d'AP : 1301APROVAPD

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-060	FINANCES – Créances éteintes.
-----------------------	--------------------------------------

Le conseil municipal a décidé de :

- constater les créances éteintes d'un montant de 929,39 € pour le budget principal,
- dire que ces crédits sont inscrits au compte 6542,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-061	FINANCES – Mise en place de la carte d'achats – Renouvellement.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- doter la Ville de Blois d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et ainsi de souscrire auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre un contrat de cartes d'achats publics pour une durée de trois ans aux conditions suivantes :

La Caisse d'Épargne Loire Centre met à la disposition de la Ville de Blois 12 cartes d'achats aux porteurs, confiées :

- au services parc automobiles : 7 cartes nominatives,
- au service achats-logistique : 1 carte nominative,
- au magasin des ateliers-bâtiments : 2 cartes nominatives,
- à la direction des ressources humaines : 1 carte nominative,
- inter-services : 1 carte nominative.

La Ville de Blois procédera à la désignation des porteurs et définira les paramètres d'habilitation des cartes.

Le montant plafond global de règlements effectués par cartes d'achats de la Ville de Blois est fixé à 557 000 euros pour une périodicité annuelle, selon la répartition suivante :

- cartes d'achats aux porteurs du service parc automobiles : 350 000 euros,
- carte d'achats au porteur du service achats – logistique : 110 000 euros,
- cartes d'achats aux porteurs du magasin des ateliers – bâtiments : 70 000 euros,
- carte d'achats au porteur de la direction des ressources humaines : 12 000 euros,
- carte d'achats au porteur inter-services : 15 000 euros.

Les conditions tarifaires du contrat de cartes d'achats publics sont les suivantes :

- La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 euros par carte et par an.
- La cotisation annuelle pour l'abonnement au site de consultation E – CAP est fixé à 75 euros.
- Une commission de 0,30 % sera due sur toute transaction sur son montant global.
- Dans le cadre des achats à distance, un coût de portage sera engagé dès le 16ème jour suivant l'achat, si l'opération n'a pas fait l'objet d'une validation sur le site de consultation E – CAP. Le taux d'intérêt applicable au portage de l'avance de trésorerie à la Ville de Blois est l'index EONIA auquel s'ajoute une marge de 1,60 %.

- autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat qui sera passé entre la Ville de Blois et la Caisse d'Épargne Loire Centre.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-062	FINANCEMENTS EXTERIEURS – Démarche de mécénat de la Ville de Blois - Validation de la démarche, adoption de la charte du mécénat et de la convention type
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le principe du recours au mécénat pour les projets de la ville de Blois et accepter les recettes ainsi perçues ;
- approuver la Charte de mécénat de la Ville de Blois ;
- valider la procédure de gestion administrative et financière ;
- approuver les termes de la convention type de mécénat ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dispositif (conventions, formulaires, etc.).

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-063	PERSONNEL TERRITORIAL – Mutualisation des services entre la Ville de Blois et la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys - Mise à jour des flux financiers 2017 et conventionnement 2018
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider la passation :

* d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services ou de parties de services de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys vers la commune de Blois établie au titre de l'année 2017,

* d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services ou de parties de services de la commune de Blois vers la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys établie au titre de l'année 2017,

* d'une convention de mise à disposition des services ou de parties de services de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys vers la commune de Blois établie au titre de l'année 2018,

* d'une convention de mise à disposition des services ou de parties de services de la commune de Blois vers la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys établie au titre de l'année 2018 ;

- autoriser le remboursement de l'ensemble des frais engagés en 2017 à la suite de la mise à disposition des moyens humains et matériels de la Ville de Blois vers Agglopolys à l'appui d'un état récapitulatif annuel ;

- charger le Maire ou son représentant d'intervenir à ces actes au nom de la Ville de Blois, et de signer tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de ce dispositif.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-064	PERSONNEL TERRITORIAL – Mise à disposition d'un agent de la Ville de Blois auprès du Centre Intercommunal de l'Action Sociale (CIAS) du Blaisois
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention de mise à disposition individuelle selon le projet joint,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-065	PERSONNEL TERRITORIAL – Avenant à la convention d'adhésion au « socle commun » du Centre de Gestion pour l'exercice de la fonction de « référent déontologue / référent laïcité »
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider l'affiliation de la Ville de Blois à la mission pour les fonctions de « référent déontologue / référent laïcité » proposée par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41), mission contenue dans le « socle commun » prévu à l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et ce à compter de la signature de l'avenant n° 1 à la convention du 28 septembre 2017 entre le CDG 41 et la Ville relative à la mise en place de missions dans le cadre du socle commun ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à ladite convention ;

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-066	PERSONNEL TERRITORIAL – Personnels vacataires - Manutentionnaires et personnels techniques qualifiés du service Fêtes et Manutention
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter le principe du recours à des vacataires pour les besoins ponctuels du service Fêtes et Manutention et adopter les niveaux de rémunération présentés ci-dessus,

- prévoir les dépenses inscrites au budget principal,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondants ou tous actes utiles.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-067	PERSONNEL TERRITORIAL – Dispositif d'accueil service civique - accueil de jeunes volontaires
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- reconduire le dispositif du service civique chaque année,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de ce dispositif, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget 012.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-068	PERSONNEL TERRITORIAL – Missions municipales accomplies par les élus municipaux - Remboursements de frais
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser, dans le cadre de cette procédure, les remboursements de missions suivants :

Nom & Prénom	Date	Lieu	Objet de la mission	Frais à rembourser
PATIN Joël	28/02/18	PARIS	Rencontre avec président de la ligue nationale de basket	58,50 €
GRICOURT Marc	26/02/2018 au 02/03/2018	WEIMAR	Délégation municipale de Blois	15,70 €

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-069	CHAUFFAGE URBAIN – Réseau de chaleur des quartiers Bégon-Croix Chevalier Rapport du délégataire-saison 2016/2017
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de prendre acte de la transmission du rapport de la saison 2016/2017 par la Société Blésoise de Distribution de Chaleur (SBDC), relatif à l'affermage du réseau de chaleur des quartiers Bégon-Croix Chevalier, établi et communiqué en application de l'article L.1411-3 du Code général des Collectivités Territoriales.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-070	CHAUFFAGE URBAIN – Réseau de chaleur des quartiers Bégon et Croix-Chevalier- Délégation de Service Public (DSP) - Choix du délégataire - Adoption du contrat de DSP.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le choix du candidat ENGIE-COFELY comme délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur des quartiers Bégon et Croix- Chevalier à partir du 1er juillet 2018 pour une durée de neuf ans ;
- approuver les termes du contrat de délégation de service public joint en annexe de la présente délibération (ainsi que l'ensemble de ses annexes) ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société ENGIE-COFELY le contrat de délégation de service public du réseau de chaleur des quartiers Bégon et Croix-Chevalier (ainsi que l'ensemble de ses annexes) ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à la poursuite de ce dossier et à effectuer toutes les formalités de publicité, transmission et notification requises pour l'exécution de la présente délibération.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-071	FONCIER – Acquisition par la Ville de Blois et le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux, auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher, des locaux anciennement occupés par EXPO 41, situés rue de la Voûte-du-Château à Blois.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'acquérir auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, les locaux d'une superficie de 1 100 m², situés à Blois, sur les parcelles cadastrées DN 163 et 164, rue de la Voûte-du-Château, pour un montant de 282 750 € frais d'acte en sus,
- dire que les frais d'acte en sus seront supportés pour 43.5 %, par la collectivité
- dire qu'une convention de gestion sera signée entre la Ville de Blois et le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant,
- autoriser le Maire ou son représentant à solliciter au meilleur taux, tous financements relatifs à ce projet et notamment dans le cadre du CRST (Contrat régional de solidarité territoriale) et du DSIL (Dotations de soutien à l'investissement local).

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-072	VOIRIE COMMUNALE – Quartier Centre - Projet Gare - Dénomination de voies - Parvis des Artistes, Rue Florimond de Beaune et Rue Germaine Tillion.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- dénommer aux abords de la Gare SNCF « Blois-Chambord » et de l'avenue du Docteur Jean Laigret :
 - le parvis de la gare, « Parvis des Artistes »,
 - les deux voies nouvelles, « Rue Florimond de Beaune » et « Rue Germaine Tillion ».
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-073	VOIRIE COMMUNALE – Parcelles non bâties faisant partie du domaine public communal transférées dans le domaine public communal routier, non cadastré
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter le tableau, dressé par le service des géomètres, des parcelles à transférer dans le domaine public routier communal non cadastré ;
- autoriser le service du cadastre du Centre des Impôts Fonciers à constater ce changement d'affectation et à effectuer les modifications induites.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-074	URBANISME – Secteur Saint-Vincent– Parcelle DP n° 731 et domaine public non cadastré – Déclassement partiel du domaine public routier communal – Enquête publique – Abrogation de la délibération n° V-D2018-031 du 19 février 2018 - Lancement de la procédure
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'abroger la délibération n° V-D2018-031 du 19 février 2018,
- décider la désaffectation en vue d'un déclassement par anticipation du domaine public routier communal cadastré DP n° 731 et d'une partie du domaine public non cadastré, correspondant à la rue de la Poste, à une partie de la rue du Pont du Gast, à la zone de stationnement du chevet de l'église Saint-Vincent, pour permettre la réalisation d'une partie du projet commercial et des futurs espaces attenants à usage du public ;
- prescrire l'enquête publique réglementaire préalable de déclassement par anticipation du domaine public routier communal ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-075	URBANISME – Déclassement de la Route Départementale (RD) n° 956 entre la place de la Résistance et le rond-point du Président Wilson (RD n° 951) et classement dans le domaine public communal
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- Donner son accord sur le transfert de domanialité de la section de la RD n° 956 située à Blois entre la place de la Résistance et le rond-point du Président Wilson, entre le Département du Loir et Cher et la Ville de Blois dans les conditions suivantes :
 - . Déclassement en l'état de la chaussée entre le pont Jacques Gabriel et le rond-point du Président Wilson et transfert de la gestion à la Ville de Blois.
 - . Déclassement en l'état de la superstructure du pont Jacques Gabriel (chaussée, trottoirs, étanchéité, réseaux, éclairage public, signalisation et face intérieure des parapets) et transfert de la gestion à la Ville de Blois.
 - . Conservation de la gestion de structure du pont Jacques Gabriel (fondations, piles, voûtes, parapets) par le Conseil Départemental avec la surveillance de l'ouvrage (inspections détaillées périodiques complètes).
 - . Versement de la participation du Conseil Départemental à la Ville de Blois, d'un montant de 400 000 € correspondant à la soulte de versement libératoire pour les superstructures du pont et au coût de réfection de la couche de roulement de chaussée à déclasser.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-076	URBANISME – Campagne de ravalement des façades 2015 - 2018 Centre Ville - Vienne (en lien avec ACVL) - Bilan annuel 2017/2018 et élargissement du périmètre
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le bilan annuel 2017 - 2018 de la Campagne de ravalement 2015 - 2018,
- reprendre les actions de communication déjà engagées : articles dans Bloismag, courriers personnalisés, relances téléphoniques, contacts avec les propriétaires ayant reçu une fiche de conseils, réunions techniques avec les partenaires institutionnels, contacts avec les entreprises pour cette dernière année d'animation,
- poursuivre les missions d'assistance et de conseils sur le terrain auprès des propriétaires, syndicats et entreprises,
- reconduire le règlement d'attribution des subventions en vigueur,
- élargir le périmètre sur le quai Saint Jean jusqu'au n°26b (DO 285), par anticipation d'une éventuelle requalification à moyen terme du mail Pierre Sudreau dans le cadre de l'extension de l'ACVL.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-077	TRAVAUX - URBANISME – Restructuration de la Crèche Marie Curie – Subventions, Permis de Construire, Marchés de Travaux
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande de permis de construire et tous les documents nécessaires pour réaliser cette opération ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés de restructuration de la crèche Marie Curie.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-078	DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – Travaux de l'opération Aménagement du Cœur de Ville Loire (ACVL) – Indemnisation des professionnels riverains
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer l'indemnité suivante : AXEL MAROQUINERIE 637 €
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les protocoles transactionnels afférents.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-079	DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – Subvention Association Les Vitrines de Blois
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'attribuer et de verser la subvention de 27 000 € pour l'année 2018 à l'association Les Vitrines de Blois ;
- donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce versement.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-080	PARC AUTOMOBILE – Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Blois, la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois pour la fourniture de carburants et d'huiles pour les véhicules - Autorisation de signer la convention et le marché
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Blois, la Communauté d'agglomération de Blois et le CIAS pour la passation du marché de fourniture de carburants et d'huiles pour les véhicules ;
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer et notifier le marché et tout acte y afférent issus de la consultation au nom de l'ensemble des membres du groupement de commandes ;
- autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes auprès de la Communauté d'agglomération de Blois et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois pour les montants correspondants à leur part respective.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-081	CULTURE – Rencontres de Blois du 3 au 8 juin 2018 - Participation de la Ville - Convention de partenariat
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le soutien que la Ville apporte aux 30^{ème} Rencontres de Blois, sous la forme de différentes prestations à titre gratuit,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ces mises à disposition.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-082	CULTURE – Manifestations organisées par la Ville - Intervenants sur missions spécifiques - Artistes et techniciens intermittents du spectacle - Modalités de rémunération - Conditions de prise en charge par la Ville des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les indices bruts pour la rémunération des intervenants sur missions spécifiques conformément au tableau ci-dessus,
- accepter les modalités de prise en charge par la Ville des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des intervenants sur missions spécifiques effectuant leurs missions dans le cadre de l'organisation de manifestations artistiques et culturelles et autres actions municipales,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de cession de droits d'exploitation de spectacle, les contrats d'engagement d'intermittents du spectacle ainsi que les pièces afférentes à ces contrats,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à fixer le montant des cachets des intermittents du spectacle forfaitairement en fonction du type d'emploi et de leur notoriété et donc déterminés hors indice de la fonction publique,
- accepter que la Ville procède au règlement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas des artistes, techniciens et autres personnes accompagnant le groupe,
- accepter que la Ville prenne en charge en cas de nécessité de service, les repas des personnels de la Ville de Blois et des bénévoles assurant l'organisation des manifestations, tel que défini ci-dessus (article III repas des organisateurs).

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-083	CULTURE TOURISME – Château Royal de Blois – Ajustement rédactionnel du règlement intérieur des visites. Maison de la Magie Robert-Houdin – Adoption du règlement intérieur des visites.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les règlements intérieurs à l'usage des visites du Château Royal de Blois et ses musées, et de la Maison de la Magie Robert-Houdin, joints en annexe, et de préciser qu'ils sont immédiatement applicables;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-084	CULTURE TOURISME – Château – Tarification de l'Histopad Blois et ajustement tarifaire de l'audioguide.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser l'application d'un tarif unique de 3 euros par Histopad Blois pour les groupes, les entrées gratuites, y compris les titulaires du Pass culture ;
- autoriser, à compter de la mise en œuvre de l'Histopad, l'ajustement du tarif de l'audioguide à 3 € pour les individuels ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces dispositions.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-085	CULTURE TOURISME – Convention de groupement de commande pour la location de bornes Timescope
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes entre la Ville de Blois, le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et la Ville de Vendôme.
- fixer le montant de l'utilisation de la borne à 1 €.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-086	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Rythmes scolaires 2018
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à soumettre à Madame La Directrice Départementale des services de l'Éducation nationale une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques du premier degré de la Ville de Blois à compter de septembre 2018 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-087	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – DSP Restauration scolaire, petite enfance et municipale - Rapport du délégataire sur sa gestion de septembre 2016 à août 2017
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la production du rapport annuel 2016-2017 relatif à la restauration scolaire et municipale par le délégataire ELRES, établi et communiqué en application de l'article L.1411-3 du Code général des Collectivités Territoriales.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-088	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Convention de participation financière Ville- ADAPEI pour la relocalisation du Jardin d'Enfant Spécialisé
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes de la convention de partenariat Ville de Blois et l'ADAPEI

- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à percevoir la somme versée par l'ADAPEI au titre du financement.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-089	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Convention partenariale entre la Ville de Blois et le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de Loir et Cher (CDEF 41) pour son Service d'Accueil Mère Enfant.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de Loir et Cher.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-090	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Participation de la Ville au financement des projets du dispositif EPIC
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les modalités de financement du dispositif EPIC tel que présentées ci-dessus ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-091	SPORTS – Règlement intérieur des équipements sportifs
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter le règlement intérieur des équipements sportifs,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-092	SPORTS – Encaissement des recettes dues pour l'utilisation des installations sportives blésoises par les collèges et les lycées de Blois - Année 2018
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants de réactualisation des plannings d'utilisation des collèges et des lycées et des participations financières correspondantes ;

- autoriser pour l'année 2018, l'encaissement des recettes des collèges Augustin-Thierry, Bégon, Provinces, Vienne, Rabelais, Saint-Charles, Sainte-Marie, Notre Dame Des Aydes et Saint-Vincent et les lycées Augustin-Thierry, Camille Claudel, Dessaignes, Hôtelier, Sonia Delaunay, Horticole et Notre Dame des Aydes pour l'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Blois;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom de la Ville tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de ces décisions, étant précisé que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal sous l'imputation suivante : nature 752 – Fonction 411.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-093	POLITIQUE DE LA VILLE – Programmation 2018 des projets retenus dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant aux porteurs de projets de mettre en œuvre les actions retenues ;

- verser les subventions aux porteurs de projets Contrat de Ville au titre de la programmation 2017.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire S75, Direction de la Cohésion Sociale.

Décision : à l'unanimité

N° V-D2018-094	PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTERET REGIONAL – Nouvelle charte locale d'insertion dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain d'intérêt Régional
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le projet de charte locale d'insertion pour la période 2018/2024,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte locale d'insertion, les éventuels avenants, ainsi que tout autre document permettant la mise en œuvre de ce dispositif,

- autoriser le versement d'une subvention annuelle relative à la mise en œuvre de la charte locale d'insertion à la Maison de l'Emploi du Blaisois.

Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 37 voix pour et 4 abstentions (Michel CHASSIER, Jean-Louis BERGER, Mathilde PARIS, Hubert ARNOULX DE PIREY)

N° V-D2018-095	VOEU – Vœu du Conseil municipal relatif à la Loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques, contractualisation avec l'État dite contrat de Cahors, position du conseil municipal réuni en séance publique
-----------------------	---

Le conseil municipal réaffirme que c'est aux élus de la République, choisis par la démocratie qu'il appartient de conduire les affaires de la commune. Le conseil n'entend pas, à cette heure, signer le contrat dit de Cahors et demande que ses attentes soient reconnues et prises en compte avant tout autre examen dudit contrat.

Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 40 voix pour et 1 abstention (Véronique REINEAU)

N° V-D2018-096	VOEU – Vœu du Conseil municipal en faveur d'un service public de santé de qualité
-----------------------	--

Le conseil municipal de Blois en sa séance du 23 avril 2018 exprime son soutien aux mouvements de défense d'un service public de santé de qualité et forme le vœu que le gouvernement ne reste pas sourd à ces inquiétudes et colères légitimes et adopte un new deal de la santé dans notre pays.

Décision : à la majorité avec 35 voix pour, 1 voix contre (Véronique REINEAU), 4 abstentions (Louis BUTEAU, Jacques CHAUVIN, Jean-Luc MALHERBE, Catherine FETILLEUX) et 1 ne prenant pas part au vote (Annick VILLANFIN)

La séance est levée à 22h00

Les délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie de Blois – Service des Assemblées - 2^{ème} étage - aux horaires d'ouverture du public.